



## ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION

### **I/ Être informé des modalités de l'accompagnement par Handyjob 06.**

Après avoir été orienté par la MDPH ou par Pôle emploi, vous êtes reçu la 1ère fois lors d'une réunion où il vous est expliqué le contenu de notre accompagnement, notre méthode de travail et nos engagements réciproques.

A l'issue de cette réunion vous êtes reçu par un chargé de mission qui, selon votre projet et votre situation médicale, confirme notre relation et vous attribue un rendez-vous avec votre chargé de mission référent.

### **II/ Identifier mes atouts.**

A Cap emploi vous êtes toujours reçu en entretien individuel et confidentiel.

Lors de votre premier rendez-vous avec votre chargé de mission référent, vous faites un tour d'horizon complet de ce que vous êtes, de votre situation sociale, de vos connaissances, de vos expériences professionnelles et des contraintes que présente votre handicap.

Vous identifiez aussi les atouts que vous possédez et exprimez vos souhaits professionnels.

L'analyse de ces informations permet d'évaluer les actions à mettre en place dans l'élaboration de votre projet.

### **III/ Chercher des métiers.**

Le travail réalisé à partir de l'étape précédente permet de vous aider à exprimer des métiers que vous souhaiteriez exercer, ou, avec l'accès à des outils ou des prestations de bilan, d'explorer des secteurs d'activité afin de vous aider à en identifier

### **IV/ M'assurer que mon handicap me permet d'exercer le métier choisi.**

A partir des éléments médicaux en votre possession et ceux collectés avec votre médecin du travail, votre chargé de mission référent vous aide à évaluer si votre aptitude est bien compatible avec le métier que vous souhaitez exercer.

Ce travail vous permet aussi d'étudier les mesures de compensation de votre handicap afin de renforcer vos possibilités de présenter votre candidature auprès d'employeurs.

### **V/ Évaluer mes compétences au métier choisi.**

En fonction de vos connaissances acquises, de votre savoir-faire et de votre savoir-être, votre chargé de mission référent vous aide à évaluer si vos compétences sont bien en correspondance avec le niveau demandé pour exercer le métier que vous avez choisi.

Si l'exercice du métier nécessite pour vous d'acquérir des compétences complémentaires, nous vous aidons dans le montage des dossiers de demande de financement des formations selon votre statut et les dispositifs en vigueur.

#### **VI/ Confirmer ma recherche d'emploi.**

Dès que vous avez validé avec votre chargé de mission référent votre aptitude et vos compétences au métier que vous souhaitez exercer, il est évalué vos besoins pour mettre en œuvre une recherche active d'emploi.

Nous vous aidons alors à construire un plan d'action en recherche d'emploi et nous vous accompagnons dans les différentes étapes.

#### **VII/ Activer ma recherche d'emploi.**

Votre chargé de mission référent vous aide à :

- établir votre CV,
- à définir une stratégie de recherche,
- à candidater auprès d'employeurs,
- à vous préparer à un entretien
- et peut vous inviter à participer à notre atelier de recherche d'emploi.

#### **VIII/ Être soutenu au moment de l'insertion.**

Dès que vous avez un contact avec un employeur prêt à vous embaucher, nous pouvons, à votre demande, nous rapprocher de lui pour lui faire part des mesures et des aides à l'emploi dont il dispose.

Nous l'accompagnons dans l'établissement des dossiers d'aide et l'informons des mesures existantes si votre insertion nécessite la mise en œuvre de prestations, de formation ou d'adaptation du poste de travail.